

L'ACCÈS AU PARCOURS IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le parcours acrobatique en hauteur est un espace d'activité ludique permettant au participant de cheminer en hauteur, de façon autonome et plus ou moins acrobatique, sur et entre les arbres.

Il se compose d'ateliers répartis en plusieurs parcours distingués par des codes de couleurs.

LA PRESTATION FOURNIE COMPREND:

- > La fourniture et la mise en place de l'équipement de protection individuelle des pratiquants,
- > La description de l'activité : consignes d'utilisation du matériel et explications de début de séance,
- > La mise en application sur parcours d'essai pour validation par un opérateur,
- > La surveillance, les conseils et/ou les aides éventuelles en cours de séance.

CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès aux installations est interdit au public en dehors des heures d'ouverture.

En cas de mauvaises conditions météorologiques (Fort vent, orage avec risque de foudre, rafales de vent, ...), la direction se réserve le droit d'évacuer temporairement ou définitivement les parcours pour votre propre sécurité.

POUR ACCÉDER AUX ACTIVITÉS, IL FAUT IMPÉRATIVEMENT :

- > Avoir acquitté un droit d'accès,
- > Avoir suivi les explications de début de séance,
- > Être en bonne santé, et n'être affecté d'aucun trouble physique.

La pratique est interdite à toute personne ayant consommé de l'alcool ou toute substance pouvant altérer ses capacités. Pour les mineurs de moins de 16 ans, être accompagné d'un adulte responsable, pratiquant ou non.

Avoir souscrit, au préalable, une assurance en responsabilité civile.

La direction se réserve le droit de refuser l'accès au parc et aux installations à toute personne dont elle estimerait qu'elle ne remplit pas les conditions précitées.

COMPORTEMENT DANS L'ENCEINTE DU PARC

Avant de commencer, vous êtes invité(e) à consulter le plan d'organisation de sécurité et de secours (identification des personnes responsables, numéros de téléphone d'urgence, cheminements à respecter...).

Il est interdit de fumer dans le parc. Les feux sont également interdits

Adoptez en toute circonstance un comportement responsable et prudent :

Une tenue adaptée à l'exercice des activités d'extérieures (tenue de sport), cheveux impérativement attachés. Ne gardez sur vous aucun objet susceptible de tomber.

Chaque client est équipé par nos soins d'un équipement de sécurité fourni par nous et vérifié avant chaque départ.

Tout équipement enlevé et/ou remis doit être contrôlé par un opérateur. L'utilisation d'un matériel autre que celui du parcours n'est pas autorisée.

Toutes les consignes de sécurité vous sont systématiquement énoncées avant la pratique de l'activité.

Le suivi de ces consignes est obligatoire en toutes circonstances.

Toute personne qui, à l'issue des explications des consignes de sécurité ne se sent pas capable, physiquement ou moralement, d'effectuer seule et correctement les manipulations indispensables à une évolution de façon autonome, doit renoncer à faire le parcours.

La signalétique à l'entrée de chaque atelier doit être consultée ; les plates-formes et les ateliers ne devront pas être surchargés.

L'auto assurance permanent est obligatoire (lignes de vie, boucles de sécurité, ou tout autre élément indiqué).

Il est strictement interdit d'interrompre et/ou de quitter un parcours sans l'autorisation et l'assistance d'un opérateur.

En cas de problème, prévenir le personnel du parcours par tout moyen utile.

- > Accès aux parcours jaune réservé aux enfants de 4/6 ans et moins de 1,20 m,
- > Accès aux parcours orange, vert, bleu, dès que la taille est supérieur à 1,20 m et plus de 7 ans,
- > Accès aux parcours violet, rouge, noir dès que la taille est supérieur à 1,50 m et plus de 13 ans.

Pour les enfants (entre 4 et 16 ans) sous la responsabilité d'un adulte superviseur.

Les balisages et les cheminements au sol doivent être respectés. Il est strictement interdit de franchir la matérialisation des cheminements au sol. Il est interdit de courir dans les allées. L'environnement doit être respecté (ni cueillette, ni abandon de quelque objet que ce soit !)

Les chiens doivent être tenus en laisse, les déjections ramassées.

La direction se réserve le droit :

D'exclure toute personne ne respectant pas les consignes, ou ayant un comportement dangereux pour soi-même ou pour les autres, ou irrespectueux des personnes, des installations ou de l'environnement, de prendre ou de faire appliquer toute décision qui lui semblerait justifiée.

LA RESPONSABILITÉ DE GUERLÉDAN PARC AVENTURE NE POURRAIT ÊTRE ENGAGÉE
EN CAS DE NON-RESPECT DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ OU DU PRÉSENT RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

